



DETA - GESDEC
Quai du Rhône 12
1205 Genève

N/réf. : JMA/ib

Genève, le 18 JUIN 2015

COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS

Rapport d'activité législature 2014-2018 1^{ère} année (1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L 1 20.01)

II. Compétences légales de la commission

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utiles en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 6 reprises durant cette première année (4 plénières et 2 restreintes). Les thèmes suivants ont été abordés :

10 juin 2014 :

- Exhortation des nouveaux membres
- Investissements prévus en 2014 dans les ESREC et adoption du budget 2015 du fonds
- Présentation du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017 et discussion
- Discussion sur le financement des Eco-Labels par le fonds

23 juillet 2014 (séance restreinte) :

- Passage en revue du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017

10 septembre 2014 (séance restreinte) :

- Passage en revue du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017

24 septembre 2014 :

- Présentation des objectifs et des mesures du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017, suite aux réunions de travail de cet été
- Discussion sur le pourcentage de tri des déchets urbains - « Faut-il être plus ambitieux que 50 % ? »

13 novembre 2014 :

- Présentation des statistiques déchets 2013
- Financement du fonds
- Questions diverses : dépense de 150 KF en 2014 pour le remplacement d'un compacteur de bennes ouvertes, information sur l'évolution de la valeur des 10 F demandés aux communes sur la taxe depuis le 1^{er} janvier 2014 pour le financement de Cheneviers III et implication de la révision de l'OTD sur le droit cantonal

24 mars 2014 :

- Information concernant la mise à l'enquête publique du plan directeur des DDMI-ME à compter du 20 mars 2015 pour 60 jours et rappel de la procédure
- Présentation du projet pilote consistant à tester la gestion et la collecte des déchets de cuisine sur un échantillon représentatif de 8'000 ménages
- Information sur l'adjudication des deux marchés des ESREC

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocation des séances de la commission;
- préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- paiement des jetons de présence;
- préparation d'un rapport d'activité.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

6'565 CHF.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Président de la commission :

Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).



DETA - GESDEC
Quai du Rhône 12
1205 Genève

N/réf. : JMA

Genève, le 11 JUIL. 2016

COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS

Rapport d'activité législature 2014-2018 2^{ème} année (1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L 1 20.01)

II. Compétences légales de la commission

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utiles en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 3 reprises durant cette deuxième année. Les thèmes suivants ont été abordés :

2 juin 2015 :

- ✓ Présentation du nouvel outil pour l'inventaire des déchets
- ✓ Point de situation sur le financement des ESREC
- ✓ Questions diverses:
 - Rétrocession de la taxe FCGD à la SADEC

25 septembre 2015 :

- ✓ Tour de table et présentation des membres aux nouveaux commissaires
- ✓ Approbation du procès-verbal de la commission du 2 juin 2015
- ✓ Présentation des premiers résultats de l'étude sur la fréquentation des ESREC
- ✓ Campagne 2016 sur la collecte des déchets de cuisine
- ✓ Budget 2016 du FCGD
- ✓ Questions diverses:
 - Rétrocession de la taxe FCGD à la SADEC
 - Modification des LGD et RGD

24 novembre 2015 :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la commission du 25 septembre 2015
- ✓ Exhortation de M. Beuchat
- ✓ Statistiques des déchets urbains des communes 2014
- ✓ Suivi annuel des objectifs définis dans le PGD 2014-2017
- ✓ Budget 2016: répartition des montants à voter
- ✓ Informations sur le "groupe de travail déchets de cuisine"

4 mars 2016 :

La séance du 4 mars 2016 a été annulée faute de suffisamment de sujets à traiter.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- ✓ Convocation des séances de la commission;
- ✓ Préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- ✓ Prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- ✓ Renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- ✓ Paiement des jetons de présence;
- ✓ Préparation d'un rapport d'activité.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

3'517 CHF.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).





DETA - GESDEC
Quai du Rhône 12
1205 Genève

N/réf. LB/MRA

Genève, le 10 JUIL. 2017

COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS

Rapport d'activité législature 2014-2018

3^{ème} année

(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD; L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD; L 1 20.01)

II. Compétences légales de la commission

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utiles en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à quatre reprises durant cette troisième année. Les thèmes suivants ont été abordés :

14 juin 2016 :

- ✓ Exhortation de M. Kilcher
- ✓ Présentation du taux de recyclage des déchets urbains
- ✓ Présentation de l'étude sur la fréquentation des ESREC
- ✓ Présentation de l'avancement de l'opération pour la collecte des déchets de cuisine

20 septembre 2016 :

- ✓ Campagne 2016 sur la collecte des déchets de cuisine : point de la situation
- ✓ Budget 2017 du FCGD
- ✓ Gestion des ESREC : état de la situation et désignation d'un sous-groupe de travail pour améliorer la fréquentation des ESREC
- ✓ Questions diverses :
 - Correction mineure du PGD pour redéfinir la zone d'apport
 - Information sur l'élaboration de la directive cantonale en matière de suppression des tolérances communales
 - Information sur le démarrage des travaux du nouveau plan de gestion des déchets
 - Demande des SIG de pouvoir incinérer des déchets provenant d'Allemagne

12 janvier 2017 :

- ✓ Campagne sur la collecte des déchets de cuisine : point de la situation
- ✓ Plan de gestion des déchets : point de la situation
- ✓ Amélioration de l'accessibilité des ESREC : présentation de l'étude faite par un bureau spécialisé
- ✓ Questions diverses :
 - Propreté le long de la route d'Aire-la-Ville
 - Proposition de l'intervention d'une société au sein de la CGGD pour présenter un concept novateur de consigne

10 mars 2017 :

- ✓ Consigne 2.0 : présentation par la société Global Pink et Serbeco
- ✓ Bilan financier du FCGD
- ✓ Point de situation sur l'établissement du PGD 2018-2022
- ✓ Discussion au sujet des nuisances olfactives émanant des points de collecte enterrés

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- ✓ Convocation des séances de la commission;
- ✓ Préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- ✓ Prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- ✓ Renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- ✓ Paiement des jetons de présence;
- ✓ Préparation d'un rapport d'activité.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

690 CHF.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Président de la commission :

A.O.



Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)